

Décision

Générale

colonial

Décision n° 39-278-1919 Libération conditionnelle.

n° 39-278-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1919

Numéro JO
n° 278 du 31/12/1919

Date du numéro
31 décembre 1919

TEXTE INTÉGRAL

La libération conditionnelle est accordée aux nommés ; Miguel Bœuh, condamné le 2 décembre 1918 à 2 ans de prison pour vol ; Ismaël Rirach et Aoualé Omar, condamnés le 28 août 1919 à six mois de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour pour vol ; Ahmed Sultan, condamné le 20 novembre 1918 à deux ans de prison pour. vol ; Eltin Ryalle, Guirré Ali, Guiré Obsié, Roblé Ali: et Attéyé Assouhi, condamnés le 19 septembre 1919 à six mois de prison et cinq ans. d'interdiction de séjour chacun pour rébellion et entrave à la liberté du travail.